

LA RADIODIFFUSION

L'ANNULATION DE LA LICENCE DE CKPM PAR
LE CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION
CANADIENNE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Quoiqu'il soit difficile de savoir de quel ministère relèvent en fait certains de ces organismes. C'est au Conseil de la radio-télévision canadienne que je songe. Je crois qu'il relève de ce ministre, quand celui-ci est présent. Je voudrais lui demander aujourd'hui s'il est admissible qu'en sa qualité de président de ce conseil, M. Pierre Juneau annule la licence de la station CKPM sans entendre sa défense, et selon des méthodes qui rappellent étrangement celles de la chambre étoilée? Qu'en pense le ministre? Demandra-t-il à M. Juneau des explications quant à sa déclaration, selon laquelle il serait impensable à ses yeux que M. Stewart ait le droit de demander une nouvelle licence? Le ministre est certainement en mesure de prendre position et de nous assurer qu'aucun office gouvernemental ne saurait déterminer les droits des Canadiens sans connaissance de cause.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je me demande si le très honorable député de Prince-Albert m'a posé une question. Dans les allégations qu'il vient de faire et dont je n'admets pas la moitié, je n'ai pas trouvé les éléments d'une question. S'il veut bien me poser une question, je vais essayer d'y répondre.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je comprends que le ministre ait quelques difficultés à se replacer dans l'atmosphère de la Chambre des communes après des vacances de plusieurs semaines...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant pourrait peut-être poser sa question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai tout simplement répliqué à la remarque du ministre et je suis sûr qu'il veut savoir de quoi il s'agit. Voici ce que je lui demande: est-il normal qu'un Pierre Juneau puisse régir les droits d'un Canadien, sans compter qu'on n'a pris aucune disposition en vue d'une audience et qu'on ignore si le ministre approuve ou non que ce monsieur

agisse à sa guise, comme il l'a déclaré, sans se préoccuper des sentiments des Canadiens?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je disais que je n'admettais pas les allégations faites par le très honorable député de Prince-Albert. Elles sont inadmissibles parce qu'elles ne correspondent pas à la vérité, à la réalité ou aux faits. Je ne peux donc pas être d'accord sur les conclusions que le député tire lui-même d'affirmations fausses.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Une réponse évasive comme celle-là peut passer dans le bureau d'un journal, mais nous sommes au Parlement. Je voudrais savoir si le ministre va se mettre en rapport avec ce dictateur, Juneau, et se renseigner sur les faits.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je pense d'abord que le CRTC, ce n'est pas M. Pierre Juneau. C'est tout le Conseil de la radio-télévision canadienne, et si le très honorable député de Prince-Albert entretient des doutes à ce sujet, je lui recommanderais de lire la loi sur la radiodiffusion. Je crois me souvenir qu'il n'était pas à la Chambre quand cette loi a été adoptée.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais naturellement accorder la parole au très honorable représentant s'il soulève la question de privilège, mais j'ose croire que nous pourrons passer bientôt à un autre sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici l'objet de mon intervention. Quel est ce ministre qui ose montrer une telle insolence envers le Parlement? On pose des questions, mais il se moque du Parlement, et c'est ce qu'il a fait constamment.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Annapolis Valley a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je souhaite la bienvenue au secrétaire d'État au retour de son voyage concernant les affaires extérieures. Voici ma question supplémentaire: Aurait-il l'obligeance de se renseigner auprès du président du CRTC et de faire une